

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 10 avril, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 28 mars 2024

Etaient présents : ALGLAVE Florence, BASOLI Rocco, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, MARIAGE Anne-Sophie, PAW Bernard, RENARD Delphine, PORTEMONT Anne-Sophie, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : CLIQUET Louis,

Absents excusés :

Excusés avec procuration : DANGREAU Pascal, GRATTEPANCE Jérôme, LIENARD Nathalie

<u>Nombre de membres :</u>	En exercice :	21
	Présents :	17
	Excusés avec Procuration :	3
	Absents excusés :	0
	Absents :	1
	Votants :	20

Secrétaire de séance : DELVALLEE Axelle

Délibération n° : 2024/14

OBJET : SUBVENTION 2024 AU CCAS.

Vu le budget primitif 2024 de la commune de Quarouble ;

Vu l'avis des commissions « finances – budget » ;

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de 17 000 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2024.

**Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

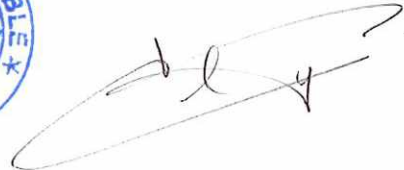
- **ATTRIBUE** une subvention annuelle de fonctionnement pour le CCAS à hauteur de 17 000 € pour 2024 qui sera imputé au 657363.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
DELVALLEE Axelle



Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le

12 AVR. 2024

Sa Publication sur le site Internet de la ville le

12 AVR. 2024



Le Maire
Jean-Luc DELANNOY

